



Projet politique URS AURA – 2017-2019

Approuvé lors de la séance du Conseil d'Administration du 5 décembre 2017

Objet : définir la posture de l'Union sur le rôle et les missions des réseaux de santé sur leurs territoires d'intervention en Auvergne-Rhône-Alpes

Constats :

- Maladies chroniques et handicap
- Poly pathologies et dépendance
- Précarisation de la société
- Virage ambulatoire
- Multiplicité des dispositifs de coordination, notamment pour les situations complexes

L'URS AURA insiste:

Sur l'enjeu majeur que représente le renforcement de la coopération des professionnels (ville/hopital et sanitaire/social/médico-social) et d'une prise en charge coordonnée pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle des parcours de santé complexes sur les territoires.

Et sur le besoin d'appuyer/soutenir les professionnels dans cette coopération dans l'objectif d'améliorer les parcours de santé des patients en situation complexe..

Principes généraux : missions et sens de l'intervention des Réseaux de Santé

L'URS AURA défend la nécessité et la pertinence que, sur le plan de la santé publique des territoires, les réseaux de santé dispensent une activité d'appui aux professionnels pour la coordination des parcours de santé complexes, prenant la forme de :

- L'appui aux professionnels pour la coordination des situations complexes
- L'animation des coopérations sur les territoires, visant au renforcement des relations interprofessionnelles et interinstitutionnelles permettant une prise en charge coordonnée des parcours de santé complexes

Cette coordination polyvalente se déploie pour toutes pathologies et tout âge, et est ouverte à tous professionnels en santé faisant face à une situation complexe.

Par ailleurs, l'URS AURA défend la pertinence que les réseaux puissent déployer des missions complémentaires sur leurs territoires, en lien avec cette activité de coordination d'appui polyvalente, et selon l'offre de services existante, telles que :

- L'éducation thérapeutique du patient, permettant l'implication et l'appropriation par la personne de son parcours de santé, et ainsi d'en réduire le niveau de complexité
- La formation des professionnels au travail interdisciplinaire et à la coopération, et à ses outils, dans l'objectif d'encourager ces pratiques sur les territoires
- Le soutien méthodologique à l'élaboration des projets de santé territoriaux, notamment des professionnels de soins primaires
- L'accès à des soins complémentaires, participant au renforcement de l'implication des professionnels dans les parcours complexes, via les prestations dérogatoires
- La coordination de parcours de santé spécifiques, dans une optique de structuration de parcours sur les territoires et de leur appropriation par les professionnels
- La prévention et la promotion de la santé (programme APA, dépistage, prévention...) dans une dimension de prévention de complexification des parcours.